

Création de bureaux dans le bâtiment 023

CCTP – LOT N°02-01
CLOISONS-DOUBLAGE-FAUX
PLAFONDS

Phase : DCE

CETSEO - Bâtiment 23
302 chemin de sainte Marthe, 13014 Marseille

Maîtrise d'Ouvrage		**Centre d'expertise technique SEO** 111 avenue de la Corse 13307 MARSEILLE
Maîtrise d'Œuvre	edeis	**EDEIS** « Hibiscus Park » 29, avenue Auguste Vérola 06200 NICE Saint-Isidore Tél : +33 (0)4 92 29 57 90
Architecte	MCA	**MCA Architectes** Marseille : 49 rue Sainte 13001 Marseille Nice : 4 Chemin de l'Arénas 06200 Nice Tél : 04 91 72 29 88

Date	**Rév.**	**Nature de la modification**	**Établi** (NOM / Visa)	**Vérifié** (NOM / Visa)	**Approuvé** (NOM / Visa)	**Approuvé** (Client) (NOM / Visa)
29/07/2026	0	Première diffusion	LBO	FBR	FBR	

Ce document est la propriété et a été produit pour le bénéfice exclusif de EDEIS. Il est interdit de copier, enregistrer ou transmettre tout ou partie de ce document, sous quelque forme que ce soit et quelques soient les moyens utilisés, sans l'accord préalable écrit de EDEIS.

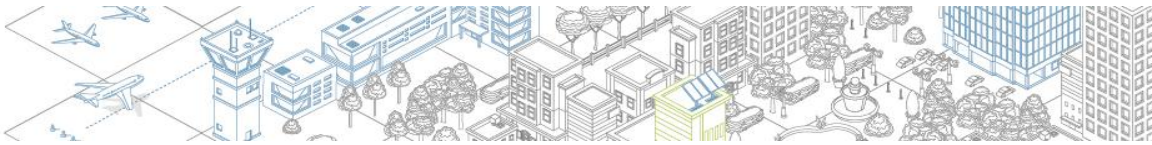


TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION 3
2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE GENERALES 4

2.1 Documents de référence 4
2.2 Consistance des travaux - interfaces – réception des supports 4
2.3 Normes et règlements 4
2.4 Performances et qualités des ouvrages 5

2.4.1 Résistance structurelle - charges 5
2.4.2 Sécurité incendie 6
2.4.3 Stockage provisoire sur chantier 6
2.4.4 Réception de support 6

2.5 Tolérances d'exécution 6
2.6 Autres dispositions générales 6

2.6.1 Déplacements des structures 6
2.6.2 Charges spécifiques apportées sur les équipements techniques 6
2.6.3 Conditions d'exécution 7
2.6.4 Risques de soulèvement 7
2.6.5 Hauteur des cloisons 7
2.6.6 Hauteur sous plafond 7

2.7 Limites de prestations 7

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 8

3.1 Études d'exécution 8
3.2 Installation de chantier 8
3.3 Doublage sur ossature 8
3.4 Cloisons en plaque de plâtre de type SAD160 DUO'TECH ou équivalent 8
3.5 Parois des locaux humides 9
3.6 Encoffrement des poteaux métalliques 10
3.7 Traitement isolé des encadrements de baies 10
3.8 Chevêtres menuiseries dans cloisons SAD 10
3.9 Cloisons de distribution en plaque de plâtre 72/48 11
3.10 Gaines – placards techniques verticales - Soffites 11
3.11 Traitement coupe-feu entre poutres métalliques et cloisons 11
3.12 Faux-plafonds en dalles démontables lessivables et puits de lumière 12
3.13 Raccordement exutoire de fumées 13

1 PRESENTATION

Le projet consiste à créer des bureaux supplémentaires dans les zones 030 et 037 du bâtiment 023 dans le but d'accueillir davantage de personnel (17 agents supplémentaires dont 4 nomades).



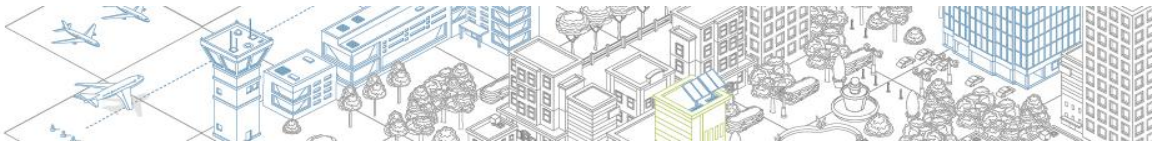


Le nouveau volume devra permettre la création de 250 m² de SDP sur 2 niveaux. L'attente du MOA est le suivant :

- 1 bureau – 1 PAX ;
- 3 bureaux – 2 PAX ;
- 2 bureaux – 3 PAX permanents ;
- 1 open-space – 4 PAX temporaires ;
- 1 salle de réunion d'environ 25 m².

Le projet prévoit des ouvertures en façade et le remplacement ou la suppression de porte. Les points d'attention à appliquer sont :

- Liaison du 1er étage des futurs bureaux au 1er étage technique (zone Filtration).
- Création d'une salle de réunion d'environ 25m² avec mobilier de bureau, intradef, internet, téléphone, matériel vidéo, audio et visio ;
- Création d'un bloc sanitaire, comprenant des douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes ;
- Élargissement de la porte d'accès en façade Nord et création d'une salle de réunion ;
- Isolation thermique, traitement acoustique, renouvellement d'air, éclairage et climatisation conformes aux normes en vigueur dans chaque bureau.



2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE GENERALES

2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence sont ceux décrits au du CCAP. Les documents spécifiques au lot sont :

- CCTP du lot ;
- DPGF du lot ;
- Les plans architectes ;
- Les plans de repérage.

2.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX - INTERFACES - RECEPTION DES SUPPORTS

Les principaux travaux objets du présent lot sont :

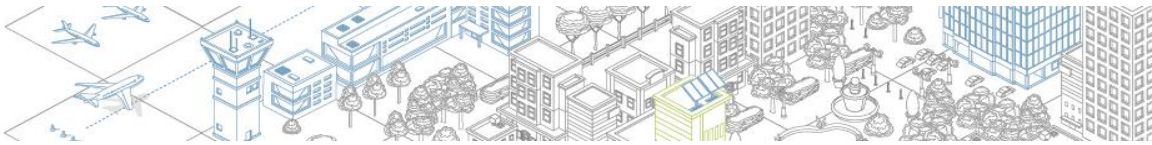
- Doublage sur ossature ;
- Les cloisons SAD et ses chevêtres ;
- Les cloisons de distribution ;
- Les plafonds en dalles démontables lessivables et puits de lumière ;
- L'isolation des cloisons et des plafonds ;
- Les gaines techniques.

L'ensemble des travaux à réaliser est détaillé au chapitre de la description des ouvrages. Il est cependant signalé que l'Entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages du présent lot ainsi que leur bonne finition même si ces travaux ne sont pas expressément décrits.

2.3 NORMES ET REGLEMENTS

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux D.T.U., Normes Françaises et Européennes applicables, Cahier des Charges, Cahier des Clauses Spéciales, Règles de Calculs, Cahiers du CSTB, règles de sécurité incendie, accessibilité handicapée, textes réglementaires et tous décrets, arrêtés, circulaires, ordonnances et en général tous les documents se rapportant à ses travaux au moment de la remise de son offre et de la signature du marché, dans leur édition la plus récente.
Les matériaux ou ensembles non traditionnels doivent faire l'objet d'un Avis Technique en cours de la validité accepté par l'AFAQ, le CSTB ou d'un avis favorable de la part d'un Bureau de Contrôle agréé.
Les ouvrages doivent être calculés et exécutés conformément aux règlements, normes et recommandations françaises en vigueur, et notamment en référence aux documents ci-après :

- D.T.U. 25-1: Plâtrerie enduit ;
- D.T.U. 25-31 et additifs: Ouvrages en carreaux de plâtre ;
- D.T.U. 25-41: Ouvrages en plaques à parements de plâtre ;
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches – Plaques de parement en plâtre-isolant ;
- D.T.U. 35-1: Cloisonnements intérieurs démontables ;
- D.T.U. 58-1: Plafonds suspendus ;
- Norme ISO 12944-2 classe de corrosion ;
- Tous les travaux seront exécutés conformément aux règlements et aux textes en vigueur, même si les DTU venaient à être modifiés après signature des marchés ;
- L'Entreprise devra fournir les agréments ou les avis techniques de chaque type de matériaux ou matériels et leurs modalités de pose ;
- Cahier des charges des fabricants ;
- Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) relatifs aux travaux de peinture et produits connexes, édités par le C.S.T.B. ;



- Avis Techniques du C.S.T.B. pour tous les matériaux et procédés « non traditionnels » entrant dans les travaux du présent lot ;
- Procès-verbaux (feu, acoustique, etc.) des procédés mis en œuvre ;
- Règlements de sécurité contre les risques d'incendie ;
- Réglementation relative aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments (Réglementation en vigueur en fonction des cas : Bâtiments neufs, bâtiments existants, destinations du bâtiment, etc.) ;
- Réglementation relative aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments (Réglementation en vigueur en fonction des cas : Bâtiments neufs, bâtiments existants, destinations du bâtiment, etc.) ;
- Arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Normes françaises (notamment celles de la classe NF P) éditées par l'AFNOR, normes européennes EN ISO, agréments techniques U.E.A.tc. ;
- Spécifications techniques du permis de construire ;
- Normes de sécurité et d'hygiène, aux règlements sanitaires ;
- Recommandations et directives de l'inspection académique et du ministère de l'éducation nationale ;
- Règlements de construction : décrets, arrêtés et circulaires, arrêtés départementaux ou locaux, règlement sanitaire, etc. ;
- Recommandations des fabricants, notices et fiches techniques des fabricants ;
- **Ensemble des documents référencés au cours des différentes normes, D.T.U., règles, cahier des charges, avis techniques et documents précités et non rappelés au présent article.**

Pour tous les documents cités ci-dessus, on retient la dernière édition, publiée le 1er jour du mois précédent celui fixé pour la remise des offres.

2.4 PERFORMANCES ET QUALITES DES OUVRAGES

L'entreprise du présent lot tiendra compte, pour ses ouvrages, des impératifs suivants :

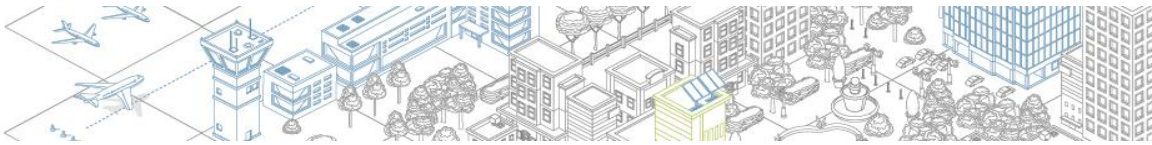
2.4.1 Résistance structurelle - charges

L'entreprise prendra en compte les charges permanentes (cloisons, revêtements, équipements techniques, etc…) selon les descriptifs des autres corps d'état. Les appareils de conditionnement d'air et les installations de canalisations pour fluides ne sont pas solidarisés avec les plafonds.

Les charges d'exploitation seront, par défaut, définies par les documents de référence généraux.

L'entreprise du présent lot tiendra compte également des surcharges spécifiques ci-après :

- Appareils d'éclairage ;
- Bouches de ventilations ;
- Détecteurs ;
- Sonorisation ;
- Charges des équipements techniques particuliers ;
- Charges des équipements de process ;
- Ossature primaire dimensionnée pour supporter les charges des équipements électriques, câblages, équipements de ventilation et réseaux, sprinklers et réseaux en plus du poids propre de l'ossature, du plafond et de l'isolation.



2.4.2 Sécurité incendie

Il est à noter que le classement au feu des locaux sera confirmé par le Bureau de Contrôle :

- Locaux considérés comme locaux à risques particuliers : Localisation XXX ;
- Résistance au feu des cloisons des locaux à risques : CF 1/2h CF 1h… ;
- Résistance au feu des plafonds des locaux à risques : CF 1/2h CF 1h… ;
- Classement minimal au feu des parois verticales : C.s3,d0 ou en catégorie M2 ;
- Classement minimal au feu des plafonds : B.s3,d0 ou en catégorie M1.

2.4.3 Stockage provisoire sur chantier

En attendant leur mise en place, les ouvrages de plâtrerie seront entreposés aux frais et aux risques de l'entrepreneur à l'abri de l'humidité, des chocs ou salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier, c'est-à-dire dans des conditions telles que leur qualité ne risque pas d'en être affectée.

2.4.4 Réception de support

En cas de réalisation sur un support exécuté par un autre lot, l'entrepreneur aura au préalable transmis les tolérances attendues et réalisera une réception de support contradictoire avec les lots concernés.

2.5 TOLERANCES D'EXECUTION

Parois verticales : (cloisons de distribution de gaines et de doublages).

- Planéité locale, écart maximal 1 mm sous réglet de 0,20 m ;
- Planéité générale, écart maximal 5 mm sous règle de 2 m promenée en tous sens ;
- Aplomb, faux-aplomb maximal 5 mm pour 2,50 m et 6 mm jusqu'à 3,00 m.

Parois horizontales :

- Le bâillement entre ossature et appuis apparents des panneaux doit être au plus égale à 1 mm ;
- Sauf adaptation nécessaire en cas d'écart de niveau important entre linteaux, l'écart de planéité doit être inférieur et égal à 2 mm par mètre avec un maximum de 5 mm sur 5 mètres, mesuré horizontalement à l'emplacement de la suspension et dans toutes les directions. Ces exigences s 'appliquent pour l'installation de l'ossature, des éléments d'habillage et les profils des bords ;
- Désaffleurement maximum : 3/10 mm.

2.6 AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

2.6.1 Déplacements des structures

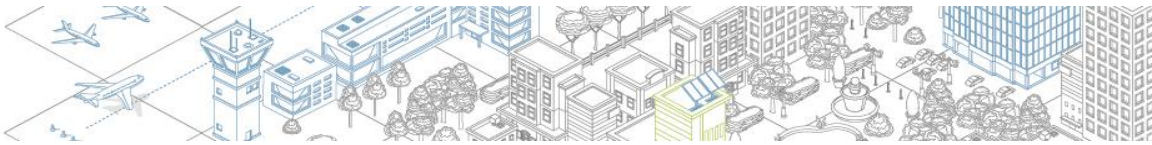
L'entreprise adaptera les modes de fixation ou d'appui de ses ouvrages aux déformations que peut subir la structure, du fait de :

- La dilatation : les joints de dilatation seront scrupuleusement respectés
- La flèche des structures de grande portée en cas de différences de chargements possibles (toitures, planchers) ou de déformations dues aux vents.

Dans tous les cas, les performances des ouvrages (isolement au feu, acoustique) seront maintenues.

2.6.2 Charges spécifiques apportées sur les équipements techniques

En cas d'équipements lourds fixés sur les cloisons (lavabos, radiateurs, RIA, …), l'entreprise du présent lot fournira les renforts nécessaires pour les incorporer dans les cloisons (planches en sapin, de 40 mm d'épaisseur).



Les ossatures de cloisons sont à prévoir forfaitairement y compris sujétions particulières liées aux hauteurs de cloisons ou aux renforts rendus nécessaires pour supporter un équipement accroché aux cloisons (lave main, lavabos, radiateurs…)
L'ossature métallique primaire des plafonds en plaques de plâtre devra être prévue pour supporter l'appareillage et les équipements des lots techniques.

2.6.3 Conditions d'exécution

La mise en œuvre sera exécutée en locaux hors d'eau, hors d'air, à une température ambiante et une hygrométrie proche de celles d'utilisation future du local. L'entrepreneur devra, en cas de nécessité, un chauffage d'appoint.
Toutefois, en fonction du planning général et de l'avancement des autres corps d'état, le maître d'œuvre pourra organiser le chantier afin de créer des conditions de clos et couvert partiels, sur un étage, une zone ou certains locaux : étanchéité provisoire, bâchages, etc…
Dans ces conditions, l'entreprise devra démarrer les travaux d'ossatures, les plaques sensibles à l'humidité étant posées ultérieurement.

2.6.4 Risques de soulèvement

Les plafonds extérieurs auront une ossature adaptée.
Pour les plafonds intérieurs, et afin d'éviter les risques de soulèvement, l'entreprise mettra en place, selon nécessité des clips de fixation des dalles : le plafond doit résister à une mise en surpression du local et une dépression du plénum.

2.6.5 Hauteur des cloisons

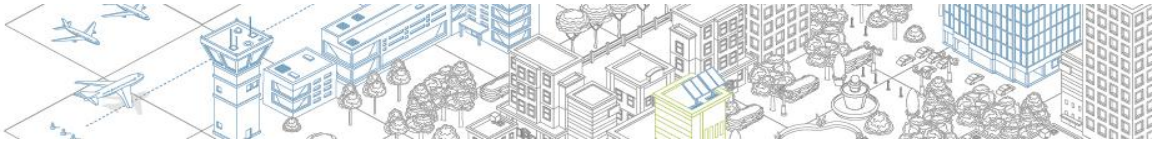
Sauf spécification différente, les cloisons seront montées toute hauteur, jusque sous les planchers ou les couvertures.
Aucune fixation n'étant acceptée sur bac acier, prévoir le cas échéant un système de blocage, barrière phonique, garnissage et calfeutrement adapté sous plancher collaborant, couverture bac acier ou structure métallique le cas échéant garantissant les performances techniques des cloisons (résistance au feu, acoustique, …) compris toute ossature complémentaire assurant la stabilité des cloisons

2.6.6 Hauteur sous plafond

Les hauteurs sous plafonds sont définies sur le plan architecte. L'entrepreneur se conformera aux indications données sur ces plans et prévoira toutes les incidences de mise en œuvre nécessitées par des différences de hauteur.

2.7 LIMITES DE PRESTATIONS

Se référer au document « limites de prestations ».



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

La prestation de renforts de cloison concerne l'ensemble des ouvrages décrits ci-dessous. L'entreprise devra prendre en compte l'ensemble des besoins des autres corps d'état (main-courantes, sanitaires, …) pour réaliser ces prestations.

3.1 ÉTUDES D'EXECUTION

Le titulaire fournira avant le démarrage des travaux les documents suivants :

- Le PPSPS ;
- Le plan détaillé de localisation des produits de son lot ;
- Les plans d'exécution y compris le DOE en fin de travaux ;
- Les renseignements relatifs de l'ensemble des fournitures mises en œuvre ;
- La rédaction et la gestion des fiches d'agréments des matériaux ;
- La fourniture des échantillons ;
- Un exemplaire du mode opératoire du chantier, incluant toutes les dispositions réglementaires particulières ;
- Le planning d'intervention détaillé.

3.2 INSTALLATION DE CHANTIER

Bien que la base vie soit à la charge de l'entreprise de Charpente métallique – GO, dont les frais seront répartis au compte prorata, l'Entreprise titulaire du présent lot installera sur le site, tous les équipements dont elle aura besoin pour assurer ses prestations.
Elle devra notamment prévoir :

- La prise en charge de tous les frais liés à ces installations provisoires tels que frais d'entretien, de fonctionnement, de montage, démontage, … ;
- La dépose en fin de chantier ;
- La sécurité de son personnel.

3.3 DOUBLAGE SUR OSSATURE

Fourniture et pose de cloisons de doublage sur ossature de type "PLACOSTIL de la Sté BPB PLACO, ou équivalent, et composé en particulier de :

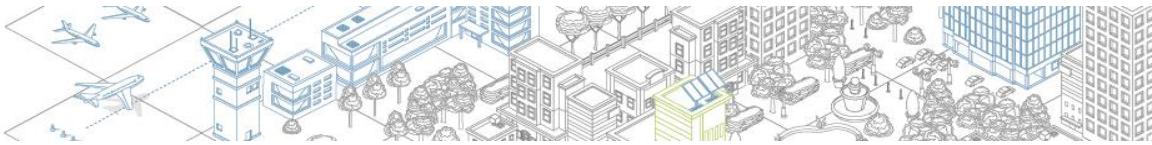
- 1 ossature en acier galvanisé, de type "PLACOSTIL" de la Sté BPB PLACO, ou équivalent ;
- 1 matelas de laine de roche de 100 mm d'épaisseur ;
- 1 plaque de plâtre à faces cartonnées à bords amincis de 13 mm d'épaisseur ;
- Coefficient de transmission surfacique utile : "U" ≤ 0,35 W/m².°C vis à vis de l'extérieur ;
- Fixations au sol et en plafond par semelle et rail obligatoirement vissées ;
- Traitement des rives de doublage, habillages des poteaux et autres ossatures saillantes.

Le doublage du voile de la façade SUD devra être décalé du voile en agglos existant. Ce dernier présentant des traces d'humidités, ce décalage formera une lame d'air permettant la bonne ventilation.

Localisation : Voir plan architecte.

3.4 CLOISONS EN PLAQUE DE PLATRE DE TYPE SAD160 DUO'TECH OU EQUIVALENT

Les cloisons de type SAD ou techniquement équivalente seront réalisées entre les poteaux de la mezzanine métallique créée. Elles constitueront les « façades » des bureaux. Une partie vitrée sera réalisée au-dessus d'une allège pleine de 120 cm.
Caractéristiques techniques de la cloison :



- Épaisseur totale de la cloison : 160 mm
- Largeur de l'ossature (ossature double périphérique indépendante + ossature double indépendante) : 48 mm
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 1 x Duo'tech 25 ou équivalent ;
- Résistances au feu : EI60 (CF 1 h) ;
- Résistance thermique (avec laine minérale) : 0.54 W/m².K.

Certaines zones recevront des châssis vitrés intégrés sur allège :

- Châssis vitrés fixes de type verrière intérieure ;
- Ossature des châssis en profils métalliques (acier thermolaqué ou aluminium laqué), finition au choix de la maitrise d'ouvrage ou de l'architecte ;
- Profils dimensionnés pour assurer la reprise des charges propres du vitrage et des efforts de service ;
- Vitrage dépoli ;
- En cas d'exigence coupe-feu : vitrage classé EI60 ;
- Renforcement de l'ossature au droit des châssis par :
 - Montants doublés ou triplés ;
 - Profils de renfort horizontaux (traverses).
- Fixation des châssis sur ossature renforcée, indépendante des parements en plaques de plâtre ;
- Traitement des interfaces par bandes, joints souples ou couvre-joints assurant la continuité des performances ;
- Maintien des performances acoustiques globales de la cloison
- Continuité du degré coupe-feu lorsque requis (traitement des jonctions et choix de vitrages certifiés) ;
- Respect des tolérances de planéité, d'aplomb et d'alignement définies au DTU 25.41 ;
- Étanchéité à l'air et qualité de finition compatibles avec un ouvrage apparent en façade intérieure de bureaux.

Nota : Une attention particulière sera portée par l'entreprise en prenant connaissance des plans de charpente métallique. Certaines jambes de force de contreventement sont présentes entre poteaux. Ces jambes de force seront intégrées aux cloisons, ce qui nécessitera une étude commune entre les deux entreprises et l'adaptation des prestations de cloisons.

Localisation : Voir plan architecte et plans structures – Comprend toutes les parois dites extérieures du bâti créé ainsi que la cloison formant l'accès au local de stockage et aux bureaux RDC indépendants.

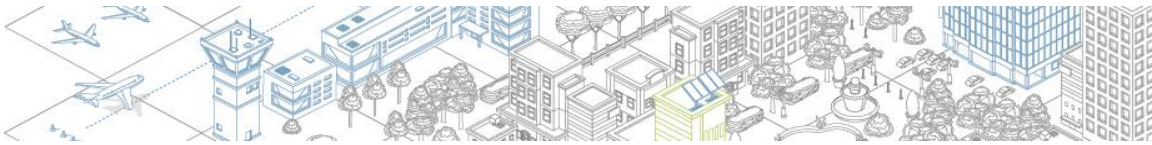
3.5 PAROIS DES LOCAUX HUMIDES

Plus-value pour traitement des doublages dans les locaux humides : parement en plaques hydrofugées.
De plus, l'entrepreneur du présent lot effectuera les mises en œuvre suivantes pour les locaux classés minimum EB+ locaux privatifs :
Dans tous les cas, sur sol brut ou fini :

- La fourniture et la pose de deux cordons de joints latéraux **ou** d'un joint central en bande de mousse imprégnée qui seront incorporés entre la lisse et le sol ;
- Sur sol brut : à prévoir en complément des cordons : La fourniture et la pose d'un film polyéthylène avec relevés latéraux pour assurer une protection complémentaire.

Dans le cas de locaux EB+ collectifs, la mise en place d'un SPEC sera faite par le lot Revêtements souples et durs.

Localisation : Voir plan architecte.



3.6 ENCOFFREMENT DES POTEAUX METALLIQUES

L'entreprise devra la fourniture et la pose du matériel nécessaire à l'encoffrement des poteaux de charpente métallique qui recevront l'ensemble des cloisons de ce lot. La prestation comprendra les ossatures ainsi que les plaques de plâtres et le remplissage par isolant en laine de roche des volumes créée. Le but étant de respecter les niveaux acoustiques créés par les cloisons. Les caractéristiques seront identiques aux différents chapitres de cloison (distributives et SAD ou équivalent).

Localisation : Pour l'ensemble des poteaux recevant des cloisons distributives ou séparatives de type SAD ou équivalent. La prestation comprend également l'encoffrement de la rive de plancher visible et floquée au niveau des sanitaires et au droit de la mezzanine.

3.7 TRAITEMENT ISOLE DES ENCADREMENTS DE BAIES

Fourniture et pose de profilés d'encadrement en périphérie des baies avec une tôlerie en aluminium, pliée et prélaquée de 15/10è d'ép., teinte au choix de l'architecte, réalisés avec un retour d'isolation laine minérale certifié ACERMI de 50 mm d'épaisseur et habillés suivant l'exposition des façades, y compris toutes sujétions de fabrication, de coupe et d'adaptation. L'entreprise devra prévoir le complément d'isolation nécessaire par bourrage d'isolant fibreux ou mousse isolante.

Localisation : Pour l'ensemble des encadrements de baies des cloisons SAD.

3.8 CHEVETRES MENUISERIES DANS CLOISONS SAD

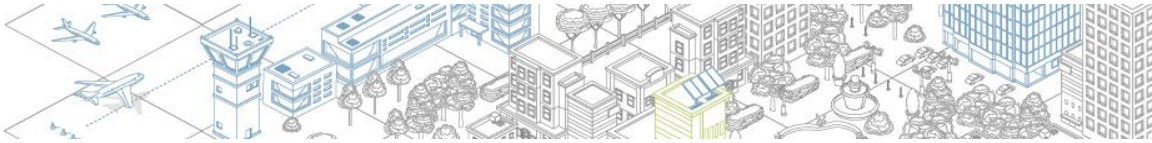
Fourniture et mise en œuvre des chevêtres métalliques destinés à recevoir les menuiseries dans les cloisons SAD, en assurant la stabilité, la reprise des charges et l'interface avec l'ossature et l'étanchéité.
L'ensemble comprend :

- Chevêtres métalliques en acier galvanisé ou aluminium, profilés normalisés du commerce,
- Section et résistance dimensionnées pour reprendre le poids des menuiseries extérieures et les charges ponctuelles (vent, manipulation, entretien),
- Traitement anticorrosion conforme aux normes NF EN 10346 ou équivalentes,
- Accessoires de fixation (platines, boulons, visserie) fournis par l'entreprise.
- Chevêtres posés au droit exact des réservations de menuiseries,
- Alignement horizontal et vertical vérifié selon tolérances ± 2 mm,
- Préparation des interfaces pour garantir la continuité de l'isolation et de l'étanchéité.
- Fixation mécanique sur l'ossature par ancrages adaptés,
- Vérification de la planéité et de la rigidité après fixation,
- Intégration avec l'ossature secondaire et les panneaux de façade légère.
- Les chevêtres sont dimensionnés pour permettre la pose sans contrainte des menuiseries,
- Traitement des points singuliers : passages techniques, joints de dilatation et jonctions avec façade,
- Protection provisoire contre les chocs et intempéries pendant la phase chantier.

Étanchéité et isolation

- Prévoir la continuité de l'étanchéité à l'eau et à l'air entre le chevêtre et la menuiserie,
- Raccordement avec l'ossature et l'isolation de la façade (bandes, membranes, mastics compatibles),
- Contrôle de la perméabilité après pose pour éviter tout risque d'infiltration.

Localisation : Pour l'ensemble des menuiseries extérieures des cloisons SAD.



3.9 CLOISONS DE DISTRIBUTION EN PLAQUE DE PLATRE 72/48

Cloisons de distribution de type PLACOSTIL de la Sté BPB PLACO, constituées par l'assemblage de plaques de plâtre standard cartonnées à bords amincis vissées sur ossature métallique galvanisée centrale avec incorporation d'une isolation centrale par un matelas de laine minérale pour obtenir une amélioration acoustique.

- Fixation sur le sol brut par semelle et rail obligatoirement vissés ;
- Traitement des joints par calicotage, rebouchage des trous, enduit de finition sur l'ensemble de ces cloisons afin de livrer un parement prêt à peindre ;
- Épaisseur totale de la cloison : 72 mm ;
- Largeur de l'ossature : 48 mm ;
- Nombre et épaisseur des plaques par parement : 1 x 13 mm ;
- Résistances au feu : EI30 (CF 1/2 h) ;
- Résistance thermique (avec laine minérale) : 0.80 W/m².K.

Localisation : Voir plan architecte.

3.10 GAINES – PLACARDS TECHNIQUES VERTICALES - SOFFITES

Fourniture et pose de gaines techniques verticales de type "PLACOSTIL" de la Sté BPB PLACO, ou équivalent, bénéficiant d'un Avis Technique du C.S.T.B, composé en particulier de :

- 1 ossature en acier galvanisé de 90 mm de largeur.
- 1 matelas de laine minérale semi rigide de 45 mm.
- 1 parement constitué de 2 plaques de plâtre à faces cartonnées à bords amincis de 13 mm d'épaisseur.

Résistances au feu : coupe-feu de traversée EI60 (CF 1 h).
Indice d'affaiblissement acoustique R(A) (avec laine minérale) : 35 dB.

Localisation : Voir plan architecte et plans CVC pour les soffites à créer.

3.11 TRAITEMENT COUPE-FEU ENTRE POUTRES METALLIQUES ET CLOISONS

Fourniture et pose de gaines techniques verticales de type "PLACOSTIL" de la Sté BPB PLACO, ou équivalent, bénéficiant d'un Avis Technique du C.S.T.B, composé en particulier de :

- 1 ossature en acier galvanisé de 90 mm de largeur.
- 1 matelas de laine minérale semi rigide de 45 mm.
- 1 parement constitué de 2 plaques de plâtre à faces cartonnées à bords amincis de 13 mm d'épaisseur.

Résistances au feu : coupe-feu de traversée EI60 (CF 1 h).
Indice d'affaiblissement acoustique R(A) (avec laine minérale) : 35 dB.

Localisation : Voir plan architecte et plans CVC pour les soffites à créer.

3.12 FAUX-PLAFONDS EN DALLES DEMONTABLES LESSIVABLES ET PUITS DE LUMIERE

L'entreprise devra un plafond suspendu en dalles démontables sur ossature métallique de type HYGIENE PERFORMANCE ™ A de chez Ecophon qui comprend :

- Une ossature primaire métallique qui viendra en appui dans les murs en parpaing de façade et en rive de plancher béton (local existant ou mezzanine créée) – Cf figures 1 et 2.
 L'ossature primaire pourra également être maintenue sur les poutres de CM ;
- Une ossature secondaire semi-apparente (profilés en T renversés, galvanisés et laqués teinte blanche), permettant la démontabilité totale des dalles sans outillage spécifique ;
- Des dalles modulaires 600 x 600 mm, dalle minérale, amovibles, rigides et décontaminables (avec surface lisse, lessivable et résistante aux agents de désinfection hospitaliers), posées en champ à champ sur l'ossature ;
- Suspension par tiges filetées, fixées au support existant ;
- Accessoires de suspension, cornières périphériques, clips de maintien et raccords ;
- Des joues en plâtre pour création des puits de lumière (Cf figure 2) ;
- Laine minérale épaisseur 100 mm déroulée dans le plénum, compris fixations sur plafond.

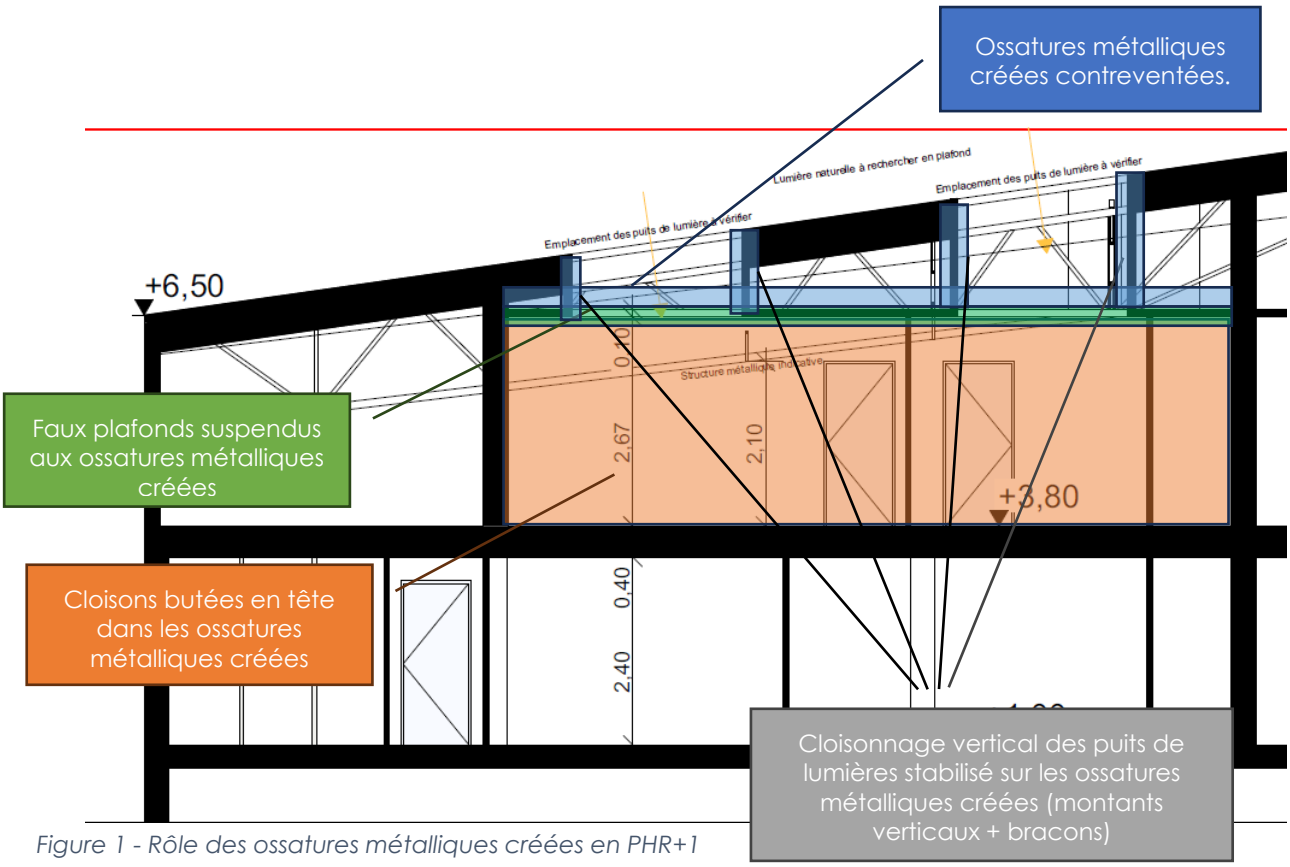
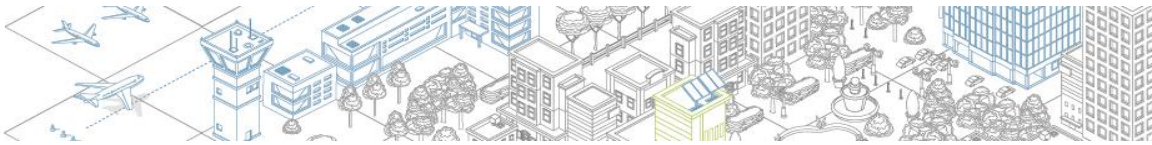


Figure 1 - Rôle des ossatures métalliques créées en PHR+1

Localisation : Ensemble des locaux créés + puits de lumière selon élévations architecte et plans GO.



3.13 RACCORDEMENT EXUTOIRE DE FUMEES

L'entreprise devra le raccordement coupe-feu de l'exutoire de fumées (pose du lanterneau prévue au lot CM-GO) au droit de l'escalier d'accès au R+1.

Une attention particulière sera portée à la réalisation de la gaine verticale CF 1h, en appui sur la structure métallique créée et prolongée jusqu'au lanterneau de désenfumage en toiture existante. La gaine devra garantir un degré coupe-feu et une étanchéité continue sur toute sa hauteur, y compris aux interfaces entre les ouvrages neufs et existants.
La prestation comprend toutes les sujétions de raccordement et de dilatation avec les ouvrages existants, tout en assurant en permanence la continuité du degré coupe-feu.
Le présent lot, titulaire des travaux de réalisation de la gaine de désenfumage, aura à sa charge la fourniture et la mise en œuvre de l'ensemble des ossatures nécessaires à la stabilité et au maintien de la gaine.